

Séance du Jeudi 09 décembre 2021

Compte-rendu en vertu de l'article L. 2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Question n° 1

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de l'installation de Monsieur Jonathan SAINTRAPT suite à la démission de Madame Pauline BERTHOLOM.

Question n° 2

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 7 octobre 2021.

Question n° 3

Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal de La Roche – attribution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour » ;

6 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Claudette GAUDIN, Marie-Isabelle MIALOT, Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT) ;

- désigne la SPL « Les 1000 Lieux du Berry » comme délégataire en charge de la gestion et l'exploitation du camping de La Roche pour une durée de 13 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- approuve le projet de contrat de Concession de Service Public ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Concession de Service Public correspondant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Question n° 4

Concession de service public pour la gestion des foires, marchés et fête foraine – attribution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT) ;

- désigne la société SOMAREP comme délégataire en charge de la gestion des foires, marchés et fête foraine pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- approuve le projet de contrat de Concession de Service Public ;

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Concession de Service Public correspondant ainsi que tous les actes et documents s’y rapportant.

Question n° 5

Cession de parcelles : route de Charenton

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide de céder à la Communauté de communes Cœur de France, les parcelles cadastrées B 569, B 570, B 581 et B 583, d’une superficie totale de 44 419 m², sises « Pré Boisseau » et « Champ de Derrière », route de Charenton à Saint-Amand-Montrond, au prix de 15 100 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’acte et les documents s’y rapportant.

Question n° 6

Cession d’une parcelle bâtie : 571 rue Pelletier Doisy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide de céder la parcelle bâtie cadastrée BI 37 située 571 rue Pelletier Doisy, à la SCI DU BEQUION pour une superficie de 3 030 m², au prix de 95 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’acte et les documents à intervenir.

Question n° 7-1

Cession de logements par la SA France Loire – Logement situé 141 rue de Nottuln

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- donne un avis favorable à la cession de ce logement ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Question n° 7-2

Cession de logements par la SA France Loire – Logement situé 22 rue Albert Camus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- donne un avis favorable à la cession de ce logement ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Question n° 8

Cession d’une parcelle bâtie : 7 rue Marengo

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

Didier DEVASSINE ne prend pas part au vote

- décide de céder la parcelle cadastrée BZ 30, sise 7 rue Marengo, à Monsieur Didier DEVASSINE, au prix de 14 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et les documents à intervenir.

Question n° 9

Convention de partenariat avec la Commune d'Orval pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la convention ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de celle-ci.
-

Question n° 10

Acquisition d'une parcelle bâtie : 35 rue Guillon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide d'acquérir la parcelle bâtie cadastrée BP 255, sise 35 rue Guillon à Saint-Amand-Montrond, d'une superficie de 983 m², pour un prix de 39 000 € ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 11

Nouvelle dénomination du chemin rural de l'Henriette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide de modifier la dénomination du Chemin rural de l'Henriette pour lui substituer l'appellation « Rue de la Saulzaie » ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.
-

Question n° 12

Retrait du bail commercial avec la SAS CRM Loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide d'annuler la délibération du 7 octobre 2021 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 13

Transfert au SDE 18 de la compétence « éclairage public »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide de transférer au SDE 18 la compétence « éclairage public » pour les équipements ne relevant pas de l'intérêt communautaire, selon la formule complète, comprenant les travaux sur le réseau et la maintenance, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- décide de verser au SDE 18 la contribution de maintenance annuelle calculée selon le nombre de lanternes et projecteurs transférés et au prorata de la date de transfert au syndicat et autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Question n° 14

Modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour » ;

2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- décide de donner un avis favorable sur les statuts modifiés.
-

Question n° 15

Convention entre la Ville et l'Institut Médico Éducatif de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la convention type ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 16

Convention de partenariat entre la Ville et l'APEI – Artisanerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la convention type ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 17

Convention tripartite entre l'association Caramel, le CCAS et la Ville : Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide l'avenant à la convention de partenariat tripartite ;
 - autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 18

Approbation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée Saint-Vic

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- approuve le Projet Scientifique et Culturel du musée Saint-Vic pour la période 2022-2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à transmettre à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire le PSC du musée Saint-Vic afin d'en obtenir la validation par les services de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Question n° 19

Convention entre l'Union Musicale et l'école Municipale de Musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la convention ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
-

Question n° 20

Convention de partenariat entre le collège Jean Valette et l'École Municipale d'Art

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la convention ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 21

Prix Alain Fournier : remise des récompenses 2020, 2021 et 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- autorise le paiement des dépenses liées à l'organisation des Prix 2020, 2021 et 2022.
-

Question n° 22

Création de l'atelier Parents « Ta main dans la mienne »

Le Conseil Municipal prend acte de la création de l'atelier Parents « Ta main dans la mienne ».

Question n° 23

Convention annuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association Étoile Saint-Amandoise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la convention de partenariat ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 24

Convention de partenariat et de versement d'une subvention entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association Théâtre de la Carrosserie Mesnier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la convention de partenariat ;

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 25

Convention de mise à disposition du complexe Jean de Conti et de versement d'une subvention

Point annulé

Question n° 26

Convention de mise à disposition des installations du circuit de karting et de versement d'une subvention

Point annulé

Question n° 27

Protocole entre la Ville, l'État et la Gendarmerie Nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Participation Citoyenne » sur la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour » ;

2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT) ;

- valide le protocole pour la mise en œuvre du dispositif « Participation Citoyenne » sur la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 28

Bail concernant le portage foncier avec la SEM.VIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide le projet de bail entre la SEM.VIE et la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 29

Ouvertures dominicales 2022 des commerces Saint-Amandois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour » ;

2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT) ;

- approuve les propositions d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2022.

Question n° 30

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide de modifier le tableau des effectifs comme énoncé.

Question n° 31

Recours à des vacataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide le recours à deux vacataires dans les conditions suivantes :
 - ✓ Un vacataire pour assurer le nettoyage des salles suite aux événements du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. Le temps d'intervention sera au maximum de 100 heures par an pour une rémunération de 25 euros bruts de l'heure ;
 - ✓ Un vacataire pour assurer la préparation des manifestations ponctuelles organisées par la Ville et le service des vins d'honneur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. Le temps d'intervention sera au maximum de 32 heures par an pour une rémunération de 25 euros bruts de l'heure.
 - décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
-

Question n° 32

Mise en place d'une charte du télétravail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la charte du télétravail pour une mise en place à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
 - décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 33

Mise en place de l'allocation forfaitaire de télétravail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la mise en place d'une allocation forfaitaire de télétravail ;
 - décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 34

Révision du protocole-cadre sur l'organisation du temps de travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour » ;

2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT) ;

- valide la révision du protocole-cadre sur l'organisation et la réduction du temps de travail, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
 - décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour l'application de ce protocole ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 35

Modification des horaires d'ouverture au public du service Population, Élections et Affaires Funéraires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide la modification des horaires d'ouverture au public du service Population, Élections et Affaires Funéraires, pour une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Question n° 36

Modification des modalités de rémunération et de compensation de l'astreinte pour la filière technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide de modifier le régime de l'astreinte, selon les modalités exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 37-1

Conventions de mutualisation de service entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond – Service Urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT) ;

- valide la convention de mutualisation concernant le service « Urbanisme » ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 37-2

Conventions de mutualisation de services entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond – Service « Techniques » et « Entretien des bâtiments »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT) ;

- valide la convention de mutualisation concernant les services « Techniques » et « Entretien des bâtiments » ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 38 -1

Mise à disposition d'agents municipaux auprès du CCAS – Renouvellement de mise à disposition d'agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- valide les conventions de mise à disposition ;
- autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 38 -2

Mise à disposition d'agents municipaux auprès du CCAS – Délibération modifiant les conditions de mise à disposition de Madame Elisabeth RIOTTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

Etant précisé que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, n'a pas pris part au vote ;

- valide les conventions de mise à disposition ainsi modifié ;
- autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 39

Tarifs municipaux 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT) ;

- décide la révision des tarifs en cours, qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 – pour les écoles d'arts et de musique à compter du 1^{er} septembre 2022.

Question n° 40

Avenants aux Règlements de Fonctionnement des 3 structures d'accueil de jeunes enfants – tarifs municipaux 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- adopte l'avenant n° 2 au Règlement de Fonctionnement de la crèche Dr Jacques Barry et du multi-accueil Douce Chaume ;
- adopte l'avenant n° 3 au Règlement de Fonctionnement de la halte-garderie du Vernet ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 41

Autorisation de dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide d'ouvrir les crédits 2022, tels qu'ils figurent dans les tableaux proposés ;
- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

Question n° 42

Subventions 2022 : acomptes avant le vote du budget 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- décide d'approuver le versement des acomptes de subventions listés, par anticipation sur le budget 2022.

Question n° 1

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Question n° 2

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2021

Question n° 3

Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal de La Roche – attribution

Yves PURET trouve que la subvention d'investissement de 90 000 € par an pendant 13 ans plus 30 000 € de subvention de compensation des obligations de service public, qui a la limite peut se comprendre, représentent une somme importante et s'interroge sur la rentabilité et sur le nombre de clients qu'il va falloir pour arriver à un équilibre.

Didier DEVASSINE explique qu'aujourd'hui le camping est totalement vétuste et n'attire qu'une clientèle de passage. Le retour économique pour la Ville est très faible et, pour autant, la collectivité attribue au délégataire une subvention de compensation des obligations de service public de 35 000 € par an avec des frais de fonctionnement et d'investissement qui sont cette année évalués à 80 000 €.

Jean-Claude LAUNAY explique que ces frais ne sont que des « rustines » : changements de robinets...

Didier DEVASSINE poursuit en expliquant que les deux propositions qui ont été faites et qui ont été étudiées, passent toutes les deux par la remise à niveau des équipements. La proposition de la SPL va permettre d'adapter les équipements grâce à de nouvelles installations, tant au niveau de l'Habitat Léger Locatif (HLL) que par l'installation d'une piscine, entre autre.

Pour cela, la SPL va investir 1 800 000 € sur la durée du contrat et nous allons changer de dimension avec une montée en puissance du camping. Nous allons passer d'un « petit camping » à un camping qui va être positionné comme un camping aux abords du Canal de Berry avec une véloroute en devenir.

La SPL a déjà une expérience en la matière et ils ont des éléments de comparaison.

Là où il y a une véloroute la demande est forcément plus importante et nous allons disposer d'un outil pouvant répondre à cette affluence. La SPL a pu faire une analyse et une comparaison sur les équipements existants aux abords des véloroutes et calibrer ainsi les investissements nécessaires à Saint-Amand-Montrond pour faire du camping un outil d'attrait à la hauteur de l'afflux de touristes que nous allons recevoir.

Yves PURET demande si la piscine du camping pourra être utilisée par les Saint-Amandois.

Didier DEVASSINE répond que non cela n'a pas vocation à l'être mais qu'en revanche le camping sera ouvert vers l'extérieur et que les Saint-Amandois pourront aller se restaurer ou boire un verre.

Yves PURET répond que le court de tennis pouvant être utilisé par des personnes extérieures au camping pourquoi pas la piscine ?

Didier DEVASSINE insiste sur l'existence de Balnéor qui est aujourd'hui géré par la Communauté de communes Cœur de France et qui est un très bel équipement au service du territoire.

Yves PURET conclut en précisant « si les finances de la Ville le permettent ... ».

Emmanuel RIOTTE, Maire, explique que le camping date des années 50 et que ce n'est qu'un camping de passage. Le but étant que demain les touristes restent sur plusieurs jours et que les équipements en HLL

soient également utilisés lors de séminaires sur Saint-Amand-Montrond. La Ville perdra moins d'argent qu'actuellement. Il précise qu'il sera vu par la suite pour l'usage de la piscine.

Didier DEVASSINE précise que de toute façon il ne s'agira pas d'un bassin olympique et que la taille de la piscine a été imaginée en fonction de la contenance du camping.

Emmanuel RIOTTE, Maire, insiste sur le canal du Berry et souligne que nous aurons un camping bien placé et bien équipé pour accueillir de la meilleure façon les touristes. Le camping de Saint-Amand-Montrond sera, sur le tracé du Canal, le premier hébergement entre deux grandes villes : Bourges et Montluçon.

Jennifer TIXIER trouve cela très judicieux et très porteur pour la Ville. Elle s'accorde sur le fait qu'il faut ouvrir ce camping aux Saint-Amandois afin de créer un effet de convergence. Malgré tout, son groupe va s'abstenir car ils sont contre les délégations de services publics.

Question n° 4

Concession de service public pour la gestion des foires, marchés et fête foraine – attribution

/

Question n° 5

Cession de parcelles : route de Charenton

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que, comme le stipule la disposition 8 B1 du Schéma Directeur d'aménagement de Gestion des Eaux (le SDAGE) de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, en cas de dégradation ou de suppression de zones humides une compensation doit être trouvée pour restaurer ces zones humides sur le même bassin versant. C'est le cas de l'avenue des Carmes où des entreprises s'installent.

Lorsque nous parlons de zones humides ce ne sont pas des zones inondables mais des zones protégées donc il est nécessaire, pour la Communauté de communes Cœur de France de compenser par l'acquisition de ces terrains.

Question n° 6

Cession d'une parcelle bâtie : 571 rue Pelletier Doisy

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique qu'il s'agit juste d'un nouveau nom de société.

Jennifer TIXIER demande si France Domaine ne devait pas faire une estimation. Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que non étant donné que cette cession est déjà passée lors d'un précédent Conseil Municipal et qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'acter le changement de nom.

Question n° 7-1

Cession de logements par la SA France Loire – Logement situé 141 rue de Nottuln

Question n° 7-2

Cession de logements par la SA France Loire – Logement situé 22 rue Albert Camus

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire indique qu'il est toujours intéressant de voir que les locataires ont la possibilité d'acquérir leur logement.

Il rappelle que les communes garantissent, par décision du Conseil Municipal les emprunts des bailleurs sociaux.

Question n° 8

Cession d'une parcelle bâtie : 7 rue Marengo

/

Question n° 9

Convention de partenariat avec la Commune d'Orval pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Jennifer TIXIER demande ce que veut dire « instruction du droit des sols ».

Geoffroy CANTAT répond qu'il s'agit d'actes administratifs tels que par exemple les suivis d'instruction des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir... que la commune gère pour le compte d'autres communes qui n'ont pas les compétences humaines pour le faire.

Question n° 10

Acquisition d'une parcelle bâtie : 35 rue Guillon

Emmanuel RIOTTE, Maire, explique que le chemin situé sur la parcelle sur laquelle se trouve cette maison, permettra d'accéder directement du site Bussières à la rue Guillon.

Question n° 11

Nouvelle dénomination du chemin rural de l'Henriette

/

Question n° 12

Retrait du bail commercial avec la SAS CRM Loisirs

Florence COMBES précise qu'effectivement les structures en question seront mobiles puisque démontées à chaque fin de saison.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que nous entendons la remarque de la Direction Départementale des Finances Publiques et que nous apportons donc la correction nécessaire sur ce point.

Question n° 13

Transfert au SDE 18 de la compétence « éclairage public »

Dominique LARDUINAT indique que sur la question il y a plusieurs choses à dire. Il souhaiterait une réflexion globale sur l'éclairage à Saint-Amand-Montrond. Il indique qu'actuellement il y a danger pour les cyclistes sur certaines rues, notamment la rue Jean Jaurès, lorsque le jour n'est pas levé ou commence à tomber. Il trouve qu'il y a des risques d'accidents.

Il demande donc une réflexion sur la question de l'éclairage public en général avec une attention particulière durant cette période hivernale pour que l'éclairage soit efficient pour l'ensemble de la population.

Jacqueline CHAMPION rappelle qu'il y a effectivement plusieurs pistes de réflexion sur l'éclairage public et plusieurs enjeux (environnementaux, écologiques, budgétaires...). La méthode étudiée actuellement, en lien avec la Communauté de communes Cœur de France qui possède la compétence, est de passer en 100 % LED sur Saint-Amand-Montrond.

Les 405 ballons fluo qui existent encore sur Saint-Amand-Montrond seront remplacés dès 2022 et jusqu'en 2027 les ampoules sodiums hautes pression seront remplacées. Cela permettra d'avoir du matériel plus moderne et mieux adapté. Il est également envisagé par ENEDIS de changer les armoires ce qui permettrait de différencier l'éclairage en fonction des besoins (éteindre à certaines heures de la nuit, revoir les points lumineux et n'en conserver qu'un sur deux entre autre).

Ensuite il y a le problème de l'éclairage dans nos bâtiments. Dès que cela est possible, la Collectivité va changer toutes les ampoules LED. Une mobilisation importante du personnel est aussi demandée.

Des commissions électriques vont être mises en place pour avoir une veille sur le sujet.

La collectivité a besoin, pour avancer, d'études en lien avec le SDE. Il est envisagé par exemple d'installer des capteurs de présence sur les parkings. Les études permettront à la Collectivité d'être confortée dans ses choix où de pointer de nouvelles options. Il s'agit de la 1^{ère} étape d'une longue réflexion.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que l'un des premiers chantiers sera de diminuer l'éclairage rue de Juranville et rue Nationale.

Jennifer TIXIER informe que la zone du lycée Jean Guéhenno est trop éclairée à une heure où il n'y a plus d'élèves.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que l'ensemble des groupes seront associés à la réflexion.

Il rajoute qu'il est attentif à l'expérimentation en cours à Bourges et Châteauroux sur le fait d'éteindre l'éclairage public la nuit et qu'il attend les premiers retours.

Jennifer TIXIER répond qu'il n'y a pas d'augmentation de la criminalité. Emmanuel RIOTTE, Maire, répond qu'il ne s'agit parfois que de ressentis.

Question n° 14

Modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de France

Dominique LARDUINAT estime qu'il s'agit d'un transfert de compétences et donc d'une perte d'autonomie et que les Saint-Amandois ont du mal à s'y retrouver sur qui fait quoi et qui décide. De son point de vue c'est une mauvaise chose.

Question n° 15

Convention entre la Ville et l'Institut Médico Éducatif de Saint-Amand-Montrond

/

Question n° 16

Convention de partenariat entre la Ville et l'APEI - Artisanerie

/

Question n° 17

Convention tripartite entre l'association Caramel, le CCAS et la Ville : Avenant n°1

/

Question n° 18

Approbation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée Saint-Vic

/

Question n° 19

Convention entre l'Union Musicale et l'école Municipale de Musique.

/

Question n° 20

Convention de partenariat entre le collège Jean Valette et l'École Municipale d'Art

/

Question n° 21

Prix Alain Fournier : remise des récompenses 2020, 2021 et 2022

/

Question n° 22

Création de l'atelier Parents « Ta main dans la mienne »

/

Question n° 23

Convention annuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association Étoile Saint-Amandoise

/

Question n° 24

Convention de partenariat et de versement d'une subvention entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association Théâtre de la Carrosserie Mesnier

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que la Ville améliore la subvention et la garantit pour 3 ans. Jennifer TIXIER demande qu'elle était le montant de la subvention jusqu'à maintenant. Emmanuel RIOTTE, Maire, indique qu'elle était de 20 000 €. Jennifer TIXIER salue l'effort fait par la collectivité pour le Théâtre de la Carrosserie Mesnier, notamment dans cette période de crise sanitaire, durant laquelle le public n'a pas réinvesti, sur le plan national, 70 %.

Question n° 25

Convention de mise à disposition du complexe Jean de Conti et de versement d'une subvention

Point annulé

Question n° 26

Convention de mise à disposition des installations du circuit de karting et de versement d'une subvention

Point annulé

Question n° 27

Protocole entre la Ville, l'État et la Gendarmerie Nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Participation Citoyenne » sur la commune

Jennifer TIXIER indique que personnellement elle votera contre. Elle estime que la collaboration entre voisins a toujours existé mais que ce genre de dispositif peut entraîner l'apparition de milices cachées. Elle trouve cela dangereux et estime que nous allons entrer dans un processus où nous allons devenir suspicieux envers tout le monde. Elle pense que nous devons avancer en apprenant le vivre ensemble et non en mettant des dispositifs sur des dispositifs. Elle pense que la Gendarmerie est là pour cela, que c'est son travail et qu'elle est formée pour.

Emmanuel RIOTTE, Maire, explique que l'état et la Gendarmerie propose à toutes les communes ce dispositif car elle a besoin de ce soutien. La collectivité est libre d'y adhérer ou non. Il indique qu'il ne s'agit pas de milice.

Dominique LARDUINAT trouve, sans employer le mot de milice, que c'est un glissement de terrain. Il rappelle l'exemple de la Poste avec la relève du courrier qui devient de plus en plus cher. Il trouve que l'on va vers une suppression de services publics.

Les services de gendarmerie sont eux aussi frappés par des suppressions d'emplois et qu'une pénurie est ainsi créée et que la population doit donc se débrouiller comme elle peut. Il pense que nous avons besoin de sécurité mais que la sécurité n'exclue pas que nous puissions avoir des services de gendarmerie dignes de ce nom.

Marie BLASQUEZ estime qu'il est rassurant lorsque l'on a déjà été cambriolé comme elle plusieurs fois, de savoir que quelqu'un veille sur votre maison. La Gendarmerie ne peut pas passer partout car ils sont de moins en moins nombreux. Elle pense qu'il est rassurant d'avoir des voisins qui sont bienveillants. Elle précise que l'on vit dans la psychose lorsque l'on a été cambriolé et cela même lorsque l'on part travailler.

Jennifer TIXIER ne le nie pas mais est dérangée par le fait de créer des palliatifs alors que la collaboration entre voisins a toujours existé. Elle ne voit pas l'intérêt de rentrer dans ce dispositif pour pallier à un manque de moyen dans la Gendarmerie et se demande si certains citoyens entrant dans ce dispositif ne vont pas vouloir prendre plus de pouvoir ? Elle pense que des personnes assermentées et formées ont un cadre bien précis ce qui ici ne sera pas le cas.

Question n° 28

Bail concernant le portage foncier avec la SEM.VIE

/

Question n° 29

Ouvertures dominicales 2022 des commerces Saint-Amandois

Dominique LARDUINAT estime que cette question ne va pas dans le sens de l'intérêt général pour plusieurs raisons. D'après lui on peut comprendre que les employeurs ouvrent leur commerce le dimanche mais là il s'agit de contraindre des salariés en les obligeant à venir travailler un certain nombre de dimanches par an. Donc de ce point de vue, son groupe n'est pas d'accord sur l'ouverture des commerces le dimanche.

Question n° 30

Modification du tableau des effectifs

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges lors du Comité Technique.

Question n° 31

Recours à des vacataires

/

Question n° 32

Mise en place d'une charte du télétravail

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges lors du Comité Technique.

Question n° 33

Mise en place de l'allocation forfaitaire de télétravail

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges lors du Comité Technique.

Question n° 34

Révision du protocole-cadre sur l'organisation du temps de travail

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges lors du Comité Technique.

Jennifer TIXIER demande quelles seront les personnes concernées, quel sera l'impact sur le temps supplémentaire travaillé et est-ce que cela sera rémunéré? S'il s'agit d'une augmentation du temps de travail sans contrepartie financière elle votera contre.

Emmanuel RIOTTE, Maire, explique que les agents travailleront 6 minutes de plus par jour pour compenser les journées du Maire qui étaient accordées jusqu'à maintenant et qui ne pourront plus être accordées. Il indique que les agents ont donné leur accord.

Dominique LARDUINAT estime qu'il y a un recul et que certaines collectivités s'y refusent. Pour lui, il n'y avait pas urgence à se mettre en conformité et qu'il y a un certains nombres de métiers qui bénéficient de dérogation aux 35 heures y compris dans certaines collectivités locales.

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle qu'au 1^{er} janvier 2022 toutes les collectivités devront se conformer à cette règle car c'est la loi.

Question n° 35

Modification des horaires d'ouverture au public du service Population, Élections et Affaires Funéraires

Le Maire précise qu'il s'agit d'une demande des agents.

Il indique l'avis favorable à l'unanimité des deux collègues lors du Comité Technique.

Question n° 36

Modification des modalités de rémunération et de compensation de l'astreinte pour la filière technique

Emmanuel RIOTTE, Maire, ajoute qu'il s'agit d'une belle évolution pour les agents qui sont ravis.

Il indique l'avis favorable à l'unanimité des deux collègues lors du Comité Technique.

Question n° 37-1

Conventions de mutualisation de service entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond – Service Urbanisme

Question n° 37-2

Conventions de mutualisation de services entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond – Service « Techniques » et « Entretien des bâtiments »

/

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique l'avis favorable à l'unanimité des deux collègues lors du Comité Technique.

Dominique LARDUINAT estime que sur cette question de transfert, cela risque d'aboutir à une absorption lente. Il pense qu'il s'agit d'un éloignement et que cela va créer de l'incompréhension pour les Saint-Amandois qui ne comprennent plus qui fait quoi entre la Commune, la Communauté de communes et parfois d'autres structures et que cela ne rend pas un meilleur service à la population. Il ne pense pas que cela soit une mesure qui permettra d'améliorer l'attractivité de la ville. Il faut maintenir au plus près de la population des services indispensables à leurs besoins.

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle qu'il s'agit d'une mutualisation et non d'un transfert, afin de mettre à disposition des agents sur des compétences humaines que la Communauté de communes Cœur de France ne possède pas aujourd'hui.

Dominique LARDUINAT estime que l'on peut appeler cela de la mutualisation mais qu'à son sens il s'agit d'une absorption lente.

Question n° 38 -1

Mise à disposition d'agents municipaux auprès du CCAS – Renouvellement de mise à disposition d'agents

/

Question n° 38 -2

Mise à disposition d'agents municipaux auprès du CCAS – Délibération modifiant les conditions de mise à disposition de Madame Elisabeth RIOTTE

/

Question n° 39

Tarifs municipaux 2022

Dominique LAUDUINAT estime qu'il faudrait appliquer le quotient familial, notamment sur les prestations les plus élevées car une partie des familles Saint-Amandoise ne peut pas accéder aux services proposés par la Ville.

Jean-Claude LAUNAY explique que cela se fait déjà pour certains services notamment pour ceux concernant l'enfance et la jeunesse en général.

Sophie CUINIERES explique que les calculs imposés aux familles sont très encadrés par la CAF et laisse peu de liberté à la collectivité.

Question n° 40

Avenants aux Règlements de Fonctionnement des 3 structures d'accueil de jeunes enfants - tarifs municipaux 2022

Le Maire souligne les efforts faits et qui rejoignent les explications du point précédent.

Sophie CUINIERES ajoute qu'il a été fait un effort forfaitaire sur les inscriptions.

Question n° 41

Autorisation de dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2022

/

Question n° 42

Subventions 2022 : acomptes avant le vote du budget 2022

/

Monsieur le Maire présente Monsieur Morgan di PIZZO, Nouveau Directeur Général des Services suite au départ de Madame Amélie GONZALEZ à la Charité sur Loire.

Il précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 3 mars 2022.

Fin de la séance à 20h05